

# CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES

## ORGANISATION

Les voyages créés par ESTRELA, licence n°07500 0064 sont vendus exclusivement par des professionnels titulaires d'une licence délivrée par le Ministère du Tourisme. L'inscription à l'un de nos programmes implique l'adhésion aux CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE définies par l'arrêté ministériel du 13 juillet 1992.

## LE PRIX

Les prix indiqués ont été établis sur la base des conditions économiques existant au moment de la création de notre contrat et toute modification des tarifs de nos prestataires et des parités monétaires peut entraîner leur modification. Les prix peuvent varier jusqu'à 30 jours avant le départ. Si l'augmentation vient à dépasser 10% du prix total initial, le client a la possibilité d'annuler son voyage, sans aucune charge pour lui. Nos prix sont libellés en francs français. Chaque tableau de prix indique les prestations et les services inclus dans le forfait ainsi qu'une assistance rapatriement, sauf dans le cas d'un forfait terrestre seul.

Nos prix ne comprennent pas : les frais de délivrance des passeports, des certificats de vaccination, des VISA (sauf mention), les frais de repas en transit lors de la correspondance entre deux vols, les taxes aéroport, les frais de portage, les boissons et pourboires, les dépenses exceptionnelles résultants d'événements forfaits (grève, conditions atmosphériques etc.), l'assurance annulation et bagages.

Nos prix peuvent varier selon la période de réalisation du voyage et parfois selon le nombre de participants.

## INSCRIPTION

L'inscription entraîne le versement d'un acompte de 30% du montant du voyage, ainsi que l'acceptation de notre offre de voyage au niveau des tarifs et des prestations indiqués. Toute inscription prise moins de 30 jours avant la date de départ entraîne le paiement immédiat de la totalité du forfait et des frais de dossier.

Le prix total du voyage doit être réglé 45 jours avant le départ. A défaut du règlement total, l'embarquement peut être refusé. Une inscription à forfait sans transport aérien entraînera un supplément de 77 € par personne, limité à 153 € par dossier.

Les dossiers de voyage, les billets d'avion et les bons d'échange sont remis avant le départ. A compter de cette remise, la garde juridique de ces titres incombe au client ou à son agent.

## CONDITIONS SPÉCIALES A CERTAINS PAYS

Dans certains pays d'Asie, comme le Myanmar (Birmanie), le Laos, le Vietnam, le Cambodge et la Chine, l'activité touristique est générée par l'État, qui devient organisateur du voyage. Ces organisateurs officiels se réservent le droit de modifier ou même d'annuler sans préavis tout ou une partie du voyage. Aussi les programmes de notre brochure concernant ces pays ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont pas contractuels. Les annulations ou modifications apportées au programme prévu ne peuvent donner lieu à aucun remboursement de notre part.

## PAR LE CLIENT

a) l'augmentation du nombre de participants, le remplacement d'une demi-pension par une pension complète n'entraînent aucun frais de dossier et seront effectués sous réserve de la disponibilité des prestations demandées. En cas d'impossibilité, la commande initiale devra être respectée.

Les prolongations de voyage, entraînent des frais variables selon les compagnies aériennes

b) Modification de nom (sous réserve de l'accord du transporteur) :

Frais par personne :

- Plus de 30 jours avant le départ = 35 €

- Entre 30 et 15 jours avant le départ = 70 €

- Moins de 15 jours avant le départ = frais d'annulation applicables.

c) Toute modification de dossier autre que a et b est considérée comme une annulation suivie d'une nouvelle inscription.

d) Circuits regroupés : si l'annulation remet en cause le voyage des autres participants, elle entraîne le règlement total de la prestation initialement prévue.

## ANNULATION

### Annulation totale du groupe

En cas d'annulation complète du groupe après versement des acomptes ou annulation de places dans des proportions telles que le contrat ne correspondrait plus aux caractéristiques d'un groupe ponctuel tel que défini dans votre contrat. Ces acomptes ne vous seront pas restitués et la réservation correspondante annulée. Les pénalités d'annulation ci-dessus pourront se rajouter à cette somme en fonction de la date à laquelle le groupe a annulé.

En cas d'annulation survenant entre la signature du contrat et 31 jours avant le départ, une somme de 153€ par personne sera retenue, non remboursable par l'assurance.

En cas d'annulation survenant à moins de 30 jours avant le départ, le montant des frais sera le suivant :

- de 30 à 21 jours avant le départ : 25 % du prix total

- de 20 à 08 jours avant le départ : 50 % du prix total

- de 07 à 02 jours avant le départ : 75 % du prix total

Moins de 02 jours avant le départ : 100% du prix total

- non présentation au départ "no show" : 100 % du prix total

En cas de modification de nom entre 30 et 15 jours avant le départ, 100% du prix de billet d'avion seront facturés

## DEFAUT D'ENREGISTREMENT

Le défaut d'enregistrement du lieu de départ, quelle que soit la cause, même en cas de force majeure, ainsi que l'impossibilité à prendre le départ suite à la non présentation de documents de voyage (passeport, visa, certificat de vaccination, etc.) sont considérés comme des annulations, de même que l'interruption par le client de tout voyage commencé...

## DURÉE DE SÉJOUR

Elle inclut le jour de départ et celui du retour.

Nos prix sont calculés sur le nombre de nuitées (et non de journées).

Vous pourrez donc être privé de quelques heures de séjour à l'arrivée ou au départ, soit en raison des usages de l'hôtellerie internationale en matière de mise à disposition des chambres, sans pour autant avoir droit à un dédommagement.

Les horaires des avions réguliers ou supplémentaires peuvent varier selon les impératifs de sécurité et d'encombrement.

## CONDITION PHYSIQUE-VACCINATIONS-SANTE

Prévoyez la modification de vos habitudes alimentaires, des conditions d'hygiène et des climats différents, un ensemble de déplacements à pied sous le soleil. Il vous appartient de vérifier votre condition physique avant le départ, de vous munir de vos médicaments habituels et d'entreprendre d'éventuels traitements préventifs (paludisme). Vous restez responsables de l'appréciation de ces risques.

## DESCRIPTION

La description des programmes est établie au moment de la mise sous presse de la brochure ; toute modification résultant d'impossibilités techniques vous sera indiquée et des prestations similaires vous seront offertes. Aucun dédommagement ne pourra être exigé pour la non jouissance d'une prestation non fournie suite à un cas de force majeure.

Certaines prestations nécessitent un nombre de participants déterminé : en cas d'insuffisance de ce nombre, nous pouvons être obligés de vous proposer une prestation de remplacement avec d'autres voyageurs, sans que vous puissiez prétendre à une indemnisation.

## LOCATION DE VOITURE

La conduite d'une voiture entraîne un ensemble de risques acceptés. En cas d'accident, certains pays exigent un cautionnement pénal avant de permettre la sortie du territoire.

## TRANSPORT AÉRIEN

La responsabilité des compagnies aériennes, de leurs représentants et agents est limitée exclusivement, en cas de dommages, plaintes et réclamations de toute autre, au transport aérien des passagers et des bagages, comme précisé dans leurs conditions de transport. Le billet de passage est seul contrat entre la compagnie et son passager.

« Conformément aux conventions de Varsovie et de Montréal réglementant les transports aériens internationaux, le transporteur auquel nous avons confié votre acheminement est responsable du dommage résultant d'un éventuel retard de vol ou d'une avarie (destruction, perte) causé à vos bagages, selon les plafonds édictés par ces Conventions et repris dans les Conditions de Transports annexées à votre billet.

En outre, la réglementation européenne applicable (Règlement CE 261/2004 du 11 février 2004) vous permet, en cas de retard important, d'annulation ou de surréservation de votre vol, d'obtenir du transporteur aérien une prise en charge et une indemnisation, que votre vol soit régulier, charter, sec ou inclus dans un forfait. Un avis en zone d'embarquement vous informe de vos droits en la matière et en cas de réclamation, une notice énonçant vos droits à indemnisation vous y sera remise. »

## RÉDUCTIONS ENFANTS

Enfants de moins de 12 ans : réduction précisée pour chaque destination, car elle varie en fonction des compagnies aériennes et des hôteliers. En Asie, la chambre triple est l'équivalent d'une chambre double + 1 lit d'appoint.

## RESPONSABILITÉS

Tous les prix, horaires, itinéraires mentionnés dans nos programmes peuvent être modifiés par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, ou qui seraient prises par les prestataires de services locaux auxquels nous nous adressons.

"L'organisateur se réserve le droit de remplacer éventuellement un transporteur aérien par un autre, ou un hôtel par un établissement de même catégorie. Par ailleurs,

si le voyage ne pouvait avoir lieu en raison d'un nombre insuffisant de participants, nous vous informerions au plus tard 21 jours avant la date de départ prévue.

La responsabilité de ESTRELA est notamment dérogée dans les cas suivants :

- cas de force majeure (grèves, intempéries, guerres, séismes, épidémies...)

- Fermeture d'établissements hôteliers

- Présentation après l'heure de convocation à l'aéroport

Les frais occasionnés par ces circonstances ne pourront en aucun cas donner lieu à dédommagement.

Les dispositions des présentes conditions particulières complètent en tant que besoin les conditions générales.

## RECLAMATION-SERVICE APRÈS -VENTE

La mauvaise fourniture d'un service prévu ou son absence doit être immédiatement signalée aux accompagnateurs ou aux réceptifs locaux.

Si satisfaction n'est pas obtenue, il convient de demander à nos correspondants une attestation de déclassement ou de prestations non fournies. A défaut de ce document, nous ne pouvons garantir l'issue de la réclamation. Toute prestation non fournie sera remboursée au vu de cette attestation. Les réclamations sur le déroulement du voyage doivent nous parvenir dans les 3 mois maximum suivant le retour, par l'intermédiaire de votre agence de voyage avec toutes les pièces justificatives.

Passé ce délai, nous ne pouvons garantir notre intervention auprès des prestataires intéressés. Pour une position définitive, nous resterons titulaires du délai de réponse de nos prestataires.

## ASSURANCES

Les assurances bagages-annulation et garantie complémentaire ne sont pas comprises dans nos tarifs. Nous vous conseillons d'y souscrire.

D'une manière générale, les sinistres sont à déclarer à la compagnie dans les dix jours de leur survenance.

## ASSISTANCE-RAPATRIEMENT

L'inscription à l'un de nos voyages (vol et prestations terrestres) et pour ce voyage seul comprend une assurance assistance rapatriement que nous avons souscrite auprès de :

C.E.A

41, rue des trois Fontanot

92 024 NANTERRE CEDEX

Tél : 01 46 43 64 64 – Fax : 01 55 69 39 03

N° Contrat : 7 904 719

Les présentes Conditions particulières de Vente sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des articles RD211-5 à RD211-13 du Code du Tourisme.

ES-CONSEILS –Estrela Un monde plus loin

131, rue Cardinet

75017 PARIS

Tél : 01 47 63 49 30

Fax : 01 47 63 49 70

Mail : [estrela@wanadoo.fr](mailto:estrela@wanadoo.fr)

Licence : LI 07500 0064